Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260407-D_2026_35-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/04/2026
Et
Publication ou notification du : 13/04/2026

L'an 2026, le 7 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusé ayant donné procuration : M. PIHOURS Arnaud à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARGOTTIN Anna

2026-35 – Désignation d'un référent sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

Cet élu aura un rôle transversal :
- pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Désigne** Vincent CATILLON comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 09/04/2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de séance,
Anna MARGOTTIN